

**Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026**

**PCAET d'ambition TEPOS**

## **MEMOIRE EN REPONSE**

à

**Avis délibéré du 2 juin 2020**

**n° 2020-ARA-APP-932**

de

**MRAe**

**Mission Régionale d'Autorité  
Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes**

---

Dans son avis n°2020-ARA-APP-932 du 2 juin 2020, la MRAE Auvergne-Rhône-Alpes émet des remarques et recommandations relatives au PCAET d'ambition TEPOS présenté par Roannais Agglomération pour la période 2020-2026. Par le présent mémoire en réponse, Roannais Agglomération souhaite apporter les éclaircissements développés ci-après en prévision de la consultation du publique.

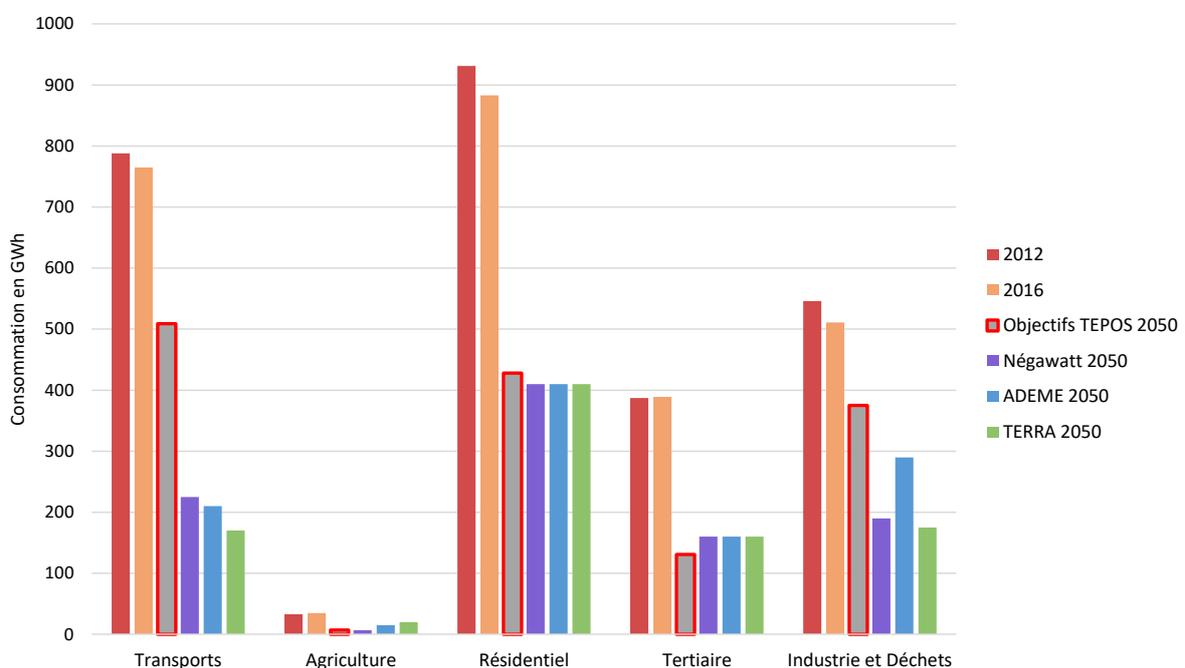
---

« L'Autorité environnementale recommande de compléter le dossier sur l'analyse du potentiel du territoire [...] y compris les consommations énergétiques, afin d'être en mesure de situer le niveau des objectifs qui sont fixés par le PCAET par rapport aux capacités estimées du territoire » (page 10 de l'avis de la MRAE).

« L'Autorité environnementale recommande de compléter la justification des choix conduisant à la stratégie et au programme d'actions retenus en 2016 et reconduits en 2018 pour le PCAET » (page 11 de l'avis de la MRAE).

### Consommations énergétiques

Les objectifs sectoriels TEPOS de Roannais Agglomération concernant les **réductions des consommations énergétiques** ont été comparés aux potentiels de réduction qui avaient été développés dans le diagnostic à travers 3 scénarii à l'horizon 2050 (basé sur l'année 2012) : Négawatt, ADEME et TERRA<sup>1</sup>. Les consommations énergétiques 2012 et 2016 sont également présentées sur ce graphique.



Source : Données 2012 et 2016 (OREGES Rhône Alpes), Objectif TEPOS (outil PROSPER), Scénarii (RN004-Diagnostic du PCAET)

Figure 1 : Comparaison des objectifs TEPOS par secteur avec 3 scénarii développés à l'horizon 2050

À l'horizon 2050, il apparaît que :

---

<sup>1</sup> On note que les scénarii ADEME et TERRA ont été construits en 2015 et visent un objectif « Facteur 4 » en 2050.

- Transports : l'objectif de réduction des consommations énergétiques fixé dans le cadre du PCAET pour ce secteur est **cohérent mais significativement moins ambitieux** que les potentiels de réduction chiffrés dans les 3 scénarii.
- Agriculture : l'objectif de réduction des consommations énergétiques fixé dans le cadre du PCAET pour ce secteur est **cohérent** avec le scénario Négawatt et **plus ambitieux** que les scénarii ADEME et TERRA. Malgré tout, l'agriculture n'est pas un secteur à enjeu clé pour la réduction des consommations au vu de sa faible pondération parmi les autres secteurs.
- Résidentiel : l'objectif de réduction des consommations énergétiques fixé dans le cadre du PCAET pour ce secteur est **cohérent et relativement proche** des potentiels de réduction qui avaient été chiffrés dans les 3 scénarii (ambition TEPOS légèrement inférieure).
- Tertiaire : l'objectif de réduction des consommations énergétiques fixé dans le cadre du PCAET pour ce secteur est **légèrement plus ambitieux** que les potentiels de réduction qui avaient été chiffrés dans les 3 scénarii.
- Industrie (hors branche énergie) et Déchets : l'objectif de réduction des consommations énergétiques fixé dans le cadre du PCAET pour ces secteurs est **cohérent mais moins ambitieux** que les potentiels de réduction qui avaient été chiffrés dans les 3 scénarii.

**Le secteur pour lequel Roannais Agglomération a des objectifs de réduction des consommations énergétiques les moins importants est celui des transports. En effet, cela s'explique par le fait que sur un territoire semi-urbain à rural comme le nôtre, il est encore difficile d'imaginer pour la population de se passer de la voiture en raison des longues distances à parcourir et de la faible densité des réseaux de transports en commun par endroits. Par ailleurs, le territoire est traversé par la Route Nationale 7, dont le trafic est très important et il est difficile pour Roannais Agglomération d'agir concrètement pour réduire la consommation énergétique liée à ce flux de véhicules.**

**En revanche, Roannais Agglomération a déjà engagé et va continuer une démarche de décarbonation du secteur en mettant notamment en place :**

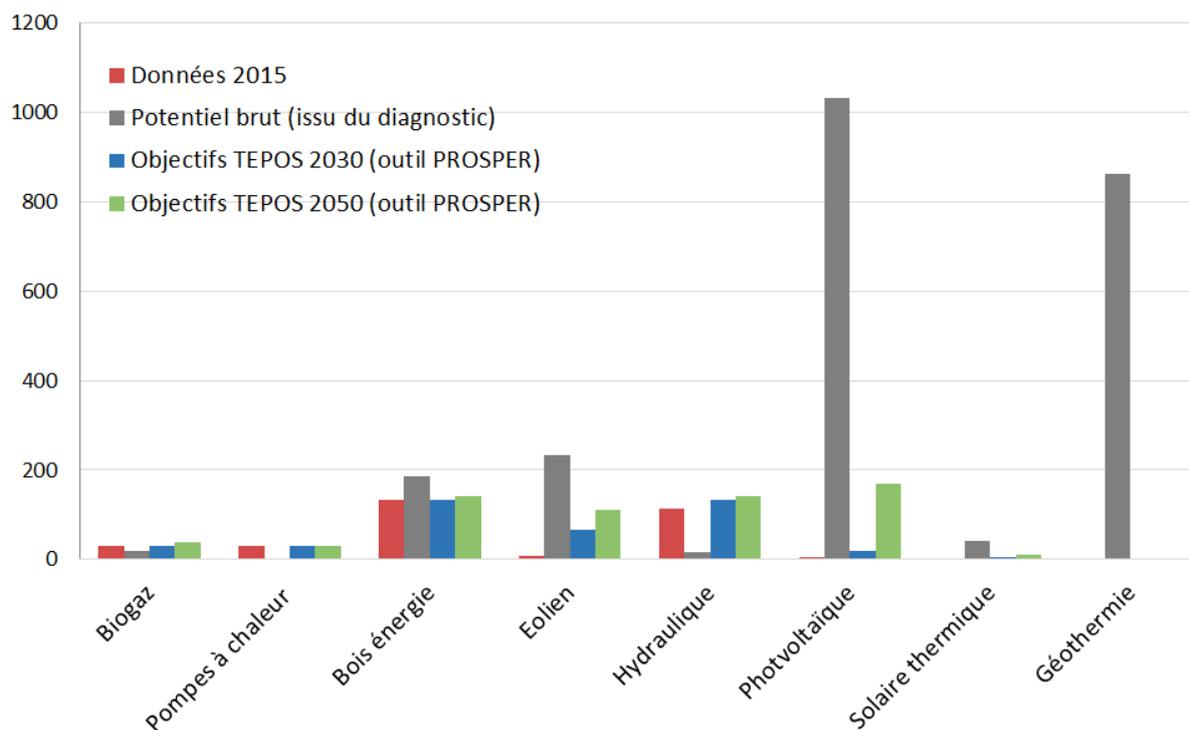
**-Une flotte de bus 100% électrique à partir de 2023-2024 ;**

**-Un maillage dense de bornes de recharges pour véhicules électriques ;**

**-Une aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo (ou scooter) à assistance électrique.**

### ***Production d'Énergie Renouvelable (EnR)***

Les objectifs par filière de Roannais Agglomération concernant la production d'EnR ont été comparés aux potentiels de production qui avaient été chiffrés dans le diagnostic. La production en 2015, le potentiel brut chiffré ainsi que les objectifs fixés aux horizons 2030 et 2050 sont présentés dans le graphique ci-après.



*Figure 2 : Comparaison du potentiel brut de production EnR avec les objectifs du PCAET*

Il apparaît que les objectifs pour le biogaz sont supérieurs au potentiel qui avait été chiffré pour cette filière. Cela s'explique par le fait que le gisement issu du secteur agricole n'avait pas été quantifié dans ce chiffrage.

Les pompes à chaleur sont des installations généralement domestiques qui exploitent les calories récupérables dans les premiers mètres du sous-sol. L'un des seuls leviers dont dispose Roannais Agglomération pour développer cette filière est d'allouer une aide financière aux particuliers qui souhaitent s'équiper d'un tel équipement. Il est difficile d'intégrer cela dans un plan d'action à échéance 2050, cette solution n'ayant pas encore été discutée au sein de l'agglomération. Cela ne signifie donc pas que rien ne sera fait, mais plutôt que rien n'est encore prévu dans ce sens.

Les objectifs de production d'énergie à partir du bois énergie sont cohérents avec les potentiels estimés pour cette filière, voire légèrement supérieurs. En effet, le bois est souvent un mode de chauffage privilégié en milieu rural (comme l'est la majorité du territoire de Roannais Agglomération) du fait de la proximité et de la disponibilité de la ressource et de son aspect très économique. Nous pensons par ailleurs développer les réseaux de chaleur alimentés au bois, qui permettent de faire d'importantes économies d'énergie et favorisent l'indépendance énergétique.

Pour l'éolien, les objectifs restent bien en deçà du potentiel et c'est un choix de Roannais Agglomération. Le conseil communautaire a voté un plan de développement éolien qui limite le nombre de machines qui verront le jour sur le territoire à 10. Roannais Agglomération est contre le développement excessif de cette filière et souhaite préserver l'harmonie générale du paysage roannais.

Nous avons des objectifs importants pour l'hydraulique car nous pensons que l'hydrolienne deviendra d'ici quelques années une technologie fiable et nous avons un potentiel intéressant de ce point de vue car le territoire est largement traversé par le fleuve Loire.

Il existe une marge de manœuvre très importante en ce qui concerne l'accroissement de la production d'énergie issu du solaire photovoltaïque (sur toiture et ombrière notamment). En effet le potentiel estimé est plus qu'ambitieux pour le photovoltaïque car il stipule que chaque toiture et chaque parking suffisamment important peut être équipé de panneaux solaires. Nous pensons que ce ne sera jamais le cas, d'où nos objectifs plus timides mais plus réalistes. Nous misons tout de même beaucoup sur le photovoltaïque car il s'agit à ce jour de l'énergie renouvelable la plus compétitive économiquement et la tendance tend à se confirmer.

Nos objectifs sont restreints pour le solaire thermique car cette filière a souvent bien du mal à trouver l'équilibre économique, ce qui en fait une technologie sur laquelle on ne peut pas baser notre stratégie de développement des énergies renouvelables.

Les objectifs fixés pour le biogaz sont supérieurs au potentiel qui avait été chiffré pour cette filière. Cela s'explique par le fait que le gisement issu du secteur agricole n'avait pas été quantifié dans ce chiffrage. Au vu des projets de méthanisation à la ferme qui sont déjà en cours de développement sur le territoire, nous pensons que cette filière a beaucoup d'avenir, surtout sur une terre d'élevage comme la nôtre.

Enfin, le potentiel en géothermie n'est pour le moment pas exploité. En effet, la géothermie (profonde) est une énergie renouvelable relativement délicate à développer car :

- Très peu d'acteurs existent en France ;
- Les risques sont importants car les forages coûtent très cher (environ 10 millions d'euros par forage) et on ne peut jamais être sûrs de trouver du potentiel ;
- L'Etat a arrêté de soutenir la production d'électricité par géothermie et s'est uniquement rabattu sur la production de chaleur.

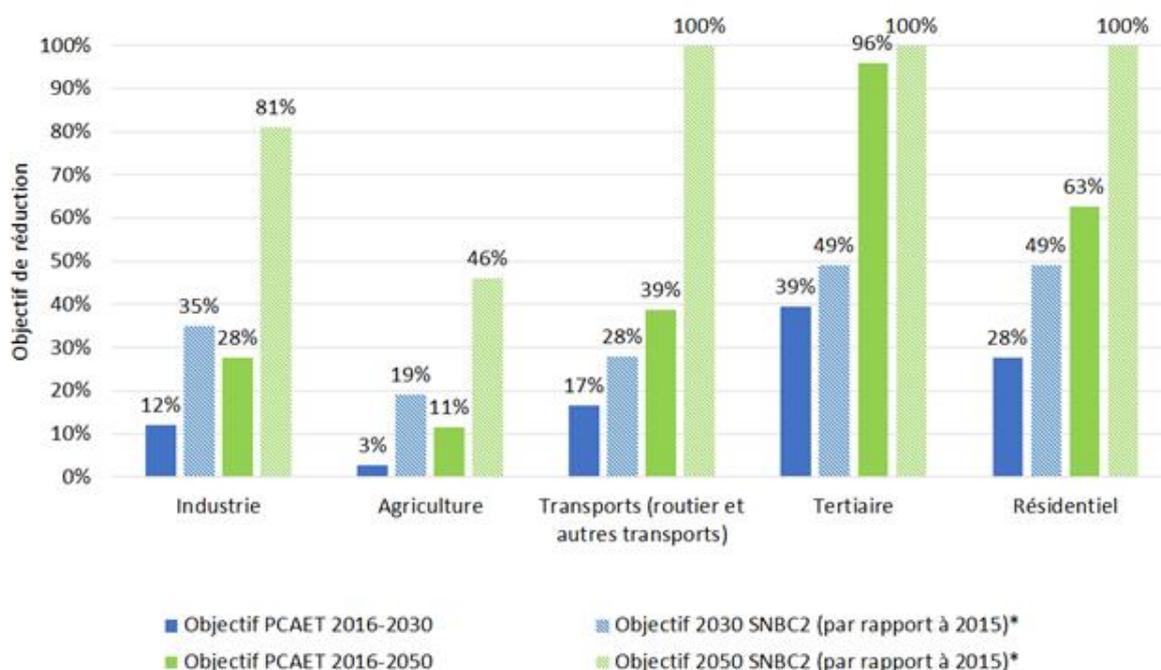
C'est donc une technologie sur laquelle nous n'avons pas encore d'ambitions. Encore une fois, cela ne veut pas dire que rien ne sera jamais fait dans ce sens, nous n'avons simplement rien prévu à ce jour.

**Il est inconcevable de couvrir 100% du potentiel de production d'énergies renouvelables sur notre territoire : il avait été modélisé en 2015 un scénario où Roannais Agglomération devenait indépendant énergétiquement, c'est-à-dire qu'elle produisait autant d'énergie qu'elle n'en consommait. Au regard des technologies à notre disposition, cela revenait à implanter des dizaines d'éoliennes et couvrir toutes les toitures de l'agglomération avec des panneaux solaires.**

**Nous nous sommes alors donné l'objectif de produire seulement la moitié de l'énergie que nous consommerons en 2050 et au vu des aménagements à mettre en place, c'est déjà très ambitieux. Les élus de Roannais Agglomération ont préféré adopter ce dernier objectif, ambitieux mais réaliste.**

« Le rapport ne comporte pas de comparaisons par secteurs (résidentiel, tertiaire, transport, industrie, agriculture) des objectifs du PCAET avec les objectifs nationaux ou régionaux (SRADDET) : l’Autorité environnementale recommande que de telles analyses soient faites afin d’identifier les secteurs sur lesquels les efforts devront être accentués » (page 12 de l’avis de la MRAE).

### Émissions de GES



Source : Objectif PCAET : variation calculée basée sur données OREGES 2016 et objectifs PCAET 2030 et 2050 (outil PROSPER), Objectifs SNBC : SNBC2

Figure 3 : Comparaison des objectifs de réduction des émissions de GES fixés dans le PCAET avec les objectifs de la SNBC2 par secteur

Les objectifs fixés à l’horizon 2030 et 2050 dans le cadre du PCAET en termes de réduction des GES par secteur ont été comparés aux objectifs réglementaires sectoriels issus de la SNBC<sup>2 3 4</sup>. Au moment du dépôt du PCAET, la SNBC2 n’avait pas encore été adoptée, la neutralité carbone visée en 2050 dans plusieurs des secteurs n’était donc pas encore visée.

- **2030** : l’ensemble des objectifs sectoriels sont significativement moins ambitieux que les objectifs visés par la SNBC à l’horizon 2030
- **2050** : l’ensemble des objectifs sectoriels sont significativement moins ambitieux que les objectifs visés par la SNBC à l’horizon 2050, à l’exception de l’objectif visé dans le **tertiaire** qui est relativement proche de celui visé par la SNBC.

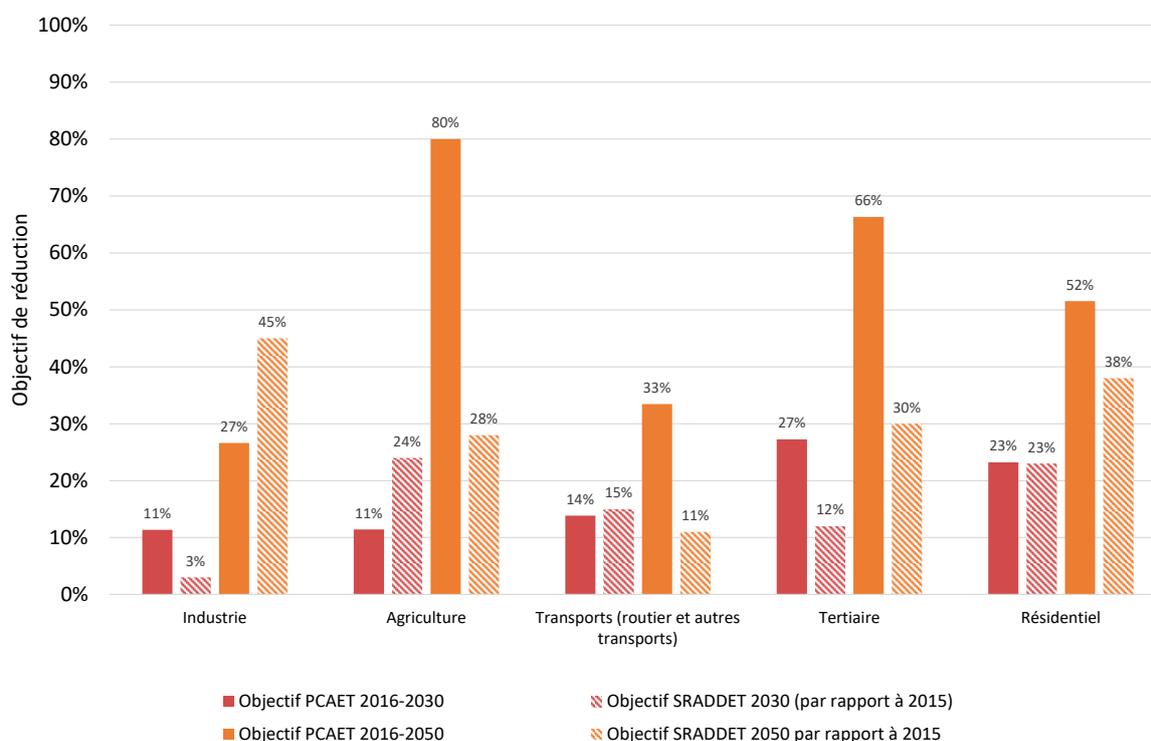
<sup>2</sup> Décret n°2020-457 du 21 avril 2020 relatif aux budgets carbone nationaux et à la stratégie nationale bas-carbone.

<sup>3</sup> A noter que les objectifs du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes ne diffèrent pas des objectifs de la SNBC et n’apparaissent donc pas dans le graphique

<sup>4</sup> A noter que les objectifs de réduction (%) sont basés sur l’année 2016 pour les objectifs PCAET alors que les objectifs réglementaires sont basés sur l’année 2015.

Il apparaît que les efforts, en premier lieu dans les secteurs de l'industrie, du transport et de l'agriculture nécessiteront d'être accentués dans les années à venir afin de pouvoir se rapprocher de l'ambition des objectifs réglementaires en termes de réduction des émissions de GES.

### Consommations énergétiques



Source : Objectif PCAET : variation calculée basée sur données OREGES 2016 et objectifs PCAET 2030 et 2050 (outil PROSPER), Objectifs SRADDET : rapport d'objectif du SRADDET AURA

**Figure 4 : Comparaison des objectifs de réduction des consommations énergétiques fixés dans le PCAET avec les objectifs du SRADDET par secteur**

Les objectifs fixés à l'horizon 2030 et 2050 dans le cadre du PCAET en termes de réduction des consommations énergétiques par secteur ont été comparés aux objectifs réglementaires sectoriels issus du rapport d'objectif du SRADDET Auvergne Rhône-Alpes<sup>5 6</sup>.

- **2030 :**

- Industrie : l'objectif PCAET de réduction des consommations énergétiques dans le secteur est **plus ambitieux** que l'objectif fixé par le SRADDET ;
- Agriculture : l'objectif PCAET de réduction des consommations énergétiques dans le secteur est **moins ambitieux** que l'objectif fixé par le SRADDET ;
- Transport : l'objectif PCAET de réduction des consommations énergétiques dans le secteur est **similaire** à l'objectif fixé par le SRADDET ;

<sup>5</sup> A noter que les objectifs de réduction (%) sont basés sur l'année 2016 pour les objectifs PCAET alors que les objectifs réglementaires du SRADDET sont basés sur l'année 2015.

<sup>6</sup> L'objectif transport pour 2050 de -11% par rapport à 2015 dans le SRADDET semble être erroné au regard de l'objectif de 2030 fixé à -15% et des autres objectifs sectoriels fixés à l'horizon 2050

- Tertiaire : l'objectif PCAET de réduction des consommations énergétiques dans le secteur est **plus ambitieux** que l'objectif fixé par le SRADDET;
- Résidentiel : l'objectif PCAET de réduction des consommations énergétiques dans le secteur est **similaire** à l'objectif fixé par le SRADDET.
- **2050 :**
  - Industrie : l'objectif PCAET de réduction des consommations énergétiques dans le secteur est **significativement moins ambitieux** que l'objectif fixé par le SRADDET;
  - Agriculture : l'objectif PCAET de réduction des consommations énergétiques dans le secteur est **significativement plus ambitieux** que l'objectif fixé par le SRADDET;
  - Tertiaire : l'objectif PCAET de réduction des consommations énergétiques dans le secteur est **significativement plus ambitieux** que l'objectif fixé par le SRADDET;
  - Résidentiel : l'objectif PCAET de réduction des consommations énergétiques dans le secteur est **plus ambitieux** à l'objectif fixé par le SRADDET.

**A l'horizon 2030, il apparait que les efforts seront à accentuer dans les secteurs de l'agriculture et du transport en termes de réduction des consommations d'énergie pour atteindre les objectifs réglementaires fixés dans le SRADDET. Nous redoubleront d'efforts pour cela dans notre prochain PCAET.**

**A l'horizon 2050, il apparait que les efforts dans la réduction des consommations d'énergie seront à accentuer uniquement dans le secteur de l'industrie, les objectifs de Roannais Agglomération étant d'ores-et-déjà plus ambitieux que les objectifs régionaux dans les autres secteurs.**

### ***Polluants atmosphériques***

Les objectifs fixés aux horizons 2030 et 2050 dans le cadre du PCAET en termes de réduction des émissions de polluants atmosphériques par secteur<sup>7</sup> ont été comparés aux objectifs réglementaires du PREPA dans la section 2.5.5.5 du rapport PCAET « Stratégie et plan d'actions »<sup>8</sup>. Les objectifs PCAET visent à minima l'atteinte des objectifs du PREPA à l'horizon post-2030 et sont donc cohérents avec les objectifs réglementaires.

#### **L'atteinte des objectifs du PCAET et donc du PREPA passera par :**

- **Oxydes d'azote** : le maintien des efforts de réduction réalisés dans le secteur du transport
- **Ammoniac** : une accentuation significative des efforts dans le secteur agricole, principal contributeur aux émissions de NH<sub>3</sub>
- **Composés Organiques volatiles** : une accentuation des efforts dans le secteur de l'industrie et du résidentiel
- **Particules fines (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>)** : le maintien des efforts de réduction réalisés dans les secteurs résidentiel et industrie.
- **Dioxyde de soufre** : le maintien des efforts de réduction réalisés dans les secteurs résidentiel et tertiaire

<sup>7</sup> Objectifs de réduction basé sur les objectifs du PREPA en ciblant les secteurs les plus contributeurs en fonction des polluants. Il a été préféré de ne pas utiliser PROSPER pour la scénarisation des émissions de polluants atmosphériques au regard de ses limites en termes de transposition des objectifs non-énergétiques. Les objectifs fixés dans le cadre du PCAET sont ainsi plus ambitieux que les objectifs chiffrés dans l'outil PROSPER pour les émissions énergétiques.

<sup>8</sup> ATMOTERRA, AKAJOULE, AUXILIA, 2020, Plan Climat-Air-Energie de Roannais Agglomération 2020-2026, Rapport préparé pour Roannais Agglomération, Ref. 70045-RN005 Rev. 00 en date du 15/01/2020

## **Production d'EnR**

Les objectifs fixés aux horizons 2030 et 2050 dans le cadre du PCAET en termes d'accroissement de la production EnR **par filière** (éolien, PV, hydraulique, bois-énergie...) n'ont pas été comparés aux objectifs régionaux ou nationaux par filière. En effet, chaque territoire ayant des potentiels de production renouvelable par filière très différents en fonction de ses caractéristiques (ruralité, espaces naturels protégés, topographie, patrimoine...), il est apparu peu pertinent de comparer les objectifs territoriaux aux grands objectifs établis à l'échelle régionale et nationale notamment en ce qui concerne les grandes installations d'EnR.

En revanche, les objectifs globaux de production d'EnR ont été comparés aux objectifs nationaux dans la section 9.1.1 du rapport EES du PCAET<sup>9</sup>. Le PCAET fixe un objectif de 25% de la consommation d'énergie finale par les EnR en 2030 et de 50% en 2050. Cet objectif est légèrement moins ambitieux que l'objectif fixé par la PPE2<sup>10</sup> (de 33% à l'horizon 2028<sup>11</sup>).

« L'Autorité environnementale note que la collectivité a bien pris en compte l'importance du suivi et de l'évaluation, permettant de situer l'avancement du programme d'action et les résultats obtenus par rapport aux trajectoires attendues. Cependant, il conviendrait de préciser les modalités de mise en œuvre de ce suivi » (page 13-14 de l'avis MRAE).

Roannais Agglomération dispose d'un outil de suivi du programme du PCAET qui permet d'en mesurer les résultats et de positionner le territoire par rapport aux objectifs nationaux en faveur de la transition énergétique, à échéances intermédiaires avant l'échéance finale de 2050.

L'outil de suivi-évaluation du PCAET reprend l'ensemble des actions et leurs indicateurs et couvre une période plus étendue que le PCAET puisqu'il intègre les données depuis 2016. La mise à jour de cet outil est assurée annuellement par le service Transition Energétique de Roannais Agglomération. Ce service centralise les informations recueillies auprès de l'ensemble des services concernés par le programme. Il s'appuie également sur différents observatoires territoriaux tels que ceux de l'habitat ou de la rénovation du bâti administratif.

Afin de pouvoir présenter l'avancement des actions au Comité de suivi Transition Energétique<sup>12(1)</sup> réuni en octobre, une campagne de recueil des données est lancée en juin, avec un rappel de la demande à la rentrée de septembre. L'outil de suivi est également mis à jour à l'occasion des comités techniques et de pilotage thématique réunis pour le suivi d'actions spécifiques avec les acteurs concernés.

La saisie des résultats peut également se faire au fil de l'eau toute l'année avec un contrôle au moment du recueil des données.

L'évaluation régulière et précise est un atout majeur pour mesurer l'efficacité, l'utilité et la cohérence de la politique menée en faveur de la transition énergétique. L'instance de suivi annuel apporte l'analyse concrète de l'investissement de Roannais Agglomération indispensable pour valider

---

<sup>9</sup> ATMOTERRA, 2020, Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET de Roannais Agglomération, Période 2020-2026, Rapport préparé pour Roannais Agglomération, Ref. 70045-RN001 Rev. 00 du 15/01/2020

<sup>10</sup> Décret 2020-456 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie

<sup>11</sup> Auparavant 2030

<sup>12</sup> Le Comité de suivi transition énergétique est une Instance composé des élus de Roannais Agglomération concernés par le PCAET, des représentants de l'Etat (Sous-préfet de Roanne, DDT de la Loire), des partenaires institutionnels (Département de la Loire, Région Auvergne-Rhône-Alpes), des syndicats du territoire (Roannaise de l'Eau, Syndicat d'Etude et d'Elimination des Déchets du Roannais,...), des chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture,...) et de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Loire.

l'avancement des dossiers, intégrer dans l'outil de suivi de nouvelles actions ou réviser certaines autres.

« Le résumé non technique est extrêmement succinct (4 pages). Il ne présente que de façon très partielle le projet de PCAET et la démarche d'évaluation environnementale qui a été menée. L'Autorité environnementale recommande ainsi de compléter ce résumé qui, en l'état actuel, ne peut être considéré suffisant pour permettre une bonne information du public » (page 14 de l'avis MRAE).

Une **synthèse du PCAET 2020-2026** de Roannais Agglomération a été réalisée. Elle reprend en une vingtaine de page l'essentiel du Diagnostic, de l'Evaluation Environnementale Stratégique et du Programme d'Actions. Elle vient compléter le résumé non technique inclus dans l'Evaluation Environnementale Stratégique, p 8 à 11. Cette synthèse est un document à part entière et également disponible à la consultation du publique.

« Pour poursuivre et amplifier cette dynamique, il sera nécessaire de mobiliser et d'impliquer encore plus fortement l'ensemble des acteurs, et en particulier les citoyens. L'Autorité environnementale recommande à cet égard de développer les actions d'animation, de communication et les démarches participatives » (page 15 de l'avis MRAE).

Roannais Agglomération mène régulièrement et depuis de très nombreuses années, des actions de sensibilisation du public aux questions environnementales. Pour exemple, une équipe d'agents est spécialement affectée à l'animation et à la communication en faveur du tri sélectif et de la réduction à la source des déchets. La mobilité durable est également encouragée au travers d'une aide versée aux habitants pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique. Les événements nationaux et également locaux sont autant d'occasion d'informer, de questionner, de former les usagers sur le sujet d'actualité. Le festival annuel « Roanne Table Ouverte » a par exemple été l'occasion d'associer les restaurateurs à une démarche de diminution des déchets par la remise d'un « Gourmet Bag », contenant réalisé par les étudiants roannais pour permettre aux clients d'emporter des restes de leur repas.

Les projets tels que l'implantation de 2 parcs éoliens sur le territoire sont toujours l'occasion d'associer le public à la concertation et à la prise de décision. La communauté d'agglomération communique également beaucoup au travers de son bulletin bimensuel et son site internet, régulièrement mis à jour.

L'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) du PCAET a permis elle aussi l'échange et la concertation pour traiter des questions de mise en œuvre et d'implantation de projets.

La consultation du public dans le cadre du projet de PCAET 2020-2026 est également l'occasion de recueillir les observations et remarques sur la proposition de programmation. La durée obligatoire de 30 jours a été fortement augmentée afin de permettre une participation maximale des acteurs du territoire. Elle court du 29 juin au 18 septembre 2020, soit sur presque trois mois. Roannais Agglomération facilite la participation par la mise à disposition de l'outil informatique en mairie de Roanne et également des documents en format papier utiles à la consultation à son siège social et en mairie de Roanne.

« L'armature territoriale et les choix urbanistiques sont déterminants pour l'évolution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du territoire. La réflexion sur cette dimension urbanisme du PCAET mérite d'être renforcée et approfondie à l'échelle de l'agglomération, et ses grands axes traduits dans les documents d'urbanisme locaux ».

Roannais Agglomération est pleinement conscient de l'importance et de la nécessaire compatibilité des documents d'urbanisme communaux avec les orientations du PCAET. En effet, cette retranscription concrète dans les plans locaux d'urbanisme (PLU) permet effectivement d'influer sur les consommations énergétiques et l'émission de gaz à effet de serre.

Le principal levier consiste à sensibiliser tous les acteurs du territoire, privés et publics, aux enjeux environnementaux.

C'est pourquoi Roannais Agglomération est très impliqué dans l'accompagnement des communes lors des procédures d'évolutions des documents d'urbanisme. Au travers d'un suivi technique renforcé des études relatives aux procédures d'urbanisme (participation à 110 réunions entre 2015 et 2019) mais aussi des avis qu'émet l'EPCI en tant que personne publique associée (45 avis émis par le Bureau Communautaire sur les PLU communaux), Roannais Agglomération fait en sorte d'insister sur la prise en compte de ses orientations et documents sectoriels.

Plus spécifiquement, il a rappelé systématiquement les ambitions du PCET/TEPOS ainsi que son programme d'actions pour qu'ils soient retranscrits dans les PLU.

Il a ainsi concouru, au côté des communes, au reclassement de 1 330 ha en zones agri-naturels dans les PLU locaux. De surcroît, par la priorisation du développement des centres urbains, et la limitation de consommation d'espace notamment, les PLU communaux vont désormais impulser une réduction progressive des déplacements individuels.

Ainsi par ces différentes démarches, l'agglomération a pris la mesure de la dimension urbanisme du PCAET et a fait en sorte que ses grands axes trouvent une déclinaison dans les PLU.